

**cetelem**

**rapport du conseil  
comptes consolidés  
résolutions**

**1979**

évolution des sociétés de télécommunications  
Cetelem - C  
cetelem  
L'Année

---

Société Anonyme au capital de 184 278 600 francs

R.C. Paris B 542 097 902

Siège Social : 5, avenue Kléber, 75016 Paris

Direction Générale : 89, avenue Charles-de-Gaulle,

Neuilly-sur-Seine

Tél. : 637-81-81

**assemblée  
générale ordinaire  
du 3 avril 1980**

**exercice 1979**

**sommaire**

Rapport du Conseil d'Administration .....	p. 4
Comptes consolidés .....	p. 18
Résolutions .....	p. 22

---

## conseil d'administration

Président d'Honneur - Fondateur  
Jacques de Fouchier

Président  
Jean Chicoye

Administrateurs  
Compagnie Bancaire  
représentée par Pierre Besse  
Henry de Blanchard  
Daniel Bucheli  
Gérard de Chaunac-Lanzac  
François Delavallée  
Henri Duhamel  
Loïc de Fouchier  
Paul Jocteur-Monrozier  
Boris Méra  
Maurice de Rambuteau  
Paul-Roger Sallebert

## censeurs

Louis de Chastellux  
Christian de Longevialle  
Jean-Claude Poussif  
Michel Rubinstein  
Claude Toussaint

## répartition du capital

Compagnie Bancaire .....	77,98 %
Banques actionnaires .....	0,45 %
Fédération des Industries Électriques et Électroniques (F.I.E.E.) .....	1,46 %
Actions dans le public .....	20,11 %
	<b>100,00 %</b>

## direction générale

Jean Chicoye  
Président-Directeur général  
Gérard de Chaunac-Lanzac  
Directeur général  
Francis Azoulay  
Conseiller du Président  
Pierre Boucher  
Directeur général adjoint  
Jacques Pons  
Directeur général adjoint  
Jean Delage  
Directeur - Secrétaire général

## commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars  
titulaire  
André Reydel  
titulaire  
Castel, Jacquet et Associés  
suppléant

## commissaire du gouvernement

Aimé Teyssier d'Orfeuill

## évolution des caractéristiques d'exploitation Cetelem - Cetebail - Cofica - Cofibail-Auto\*

Montants en millions de francs	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1979/1978	Moyenne annuelle 1979/1971
<b>L'activité</b>											
Production en montant (millions de francs) .....	2 544	3 682	3 813	3 768	4 804	6 229	6 953	7 890	10 360	+ 31 %	+ 19 %
Production en nombre (milliers de dossiers) ....	816	975	1 023	968	983	1 051	1 008	1 015	1 119	+ 10 %	+ 4 %
Montant moyen du dossier (francs) ...	2 700	3 400	3 300	3 400	4 300	5 300	6 200	7 000	8 300	+ 19 %	+ 15 %
Encours géré en montant, fin d'année (millions de francs) .....	2 385	3 348	3 882	3 818	4 483	5 807	6 679	7 929	10 740	+ 35 %	+ 20 %
Encours géré en nombre (milliers de dossiers) ....	1 179	1 413	1 604	1 680	1 577	1 737	1 836	1 828	2 006	+ 10 %	+ 7 %
Encours moyen du dossier (francs) .....	2 020	2 370	2 420	2 270	2 850	3 350	3 640	4 340	5 350	+ 23 %	+ 13 %
<b>Les moyens</b>											
Effectifs au 31 décembre .....	1 345	1 537	1 698	1 741	1 779	1 797	1 811	1 868	1 920	+ 3 %	+ 5 %
Nombre de bureaux .....	87	94	97	99	104	117	127	137	150	+ 9 %	+ 7 %
Fonds propres consolidés au 31 décembre après répartition .....	248	264	273	269	323	369	424	495	575	+ 16 %	+ 11 %
<b>Les résultats</b>											
Résultat net d'exploitation consolidé (millions de francs) .....	25,8	29,6	17,8	4,4	42,5	52,8	66,3	83,8	107,3	+ 28 %	+ 20 %
Résultat par action (francs) .....	14,0	16,1	9,7	2,4	23,1	28,7	36,0	45,5	58,2	+ 28 %	+ 20 %
Dividende par action (francs) .....	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	6,0	6,0	7,5	10,0	+ 33 %	+ 10 %
Rentabilité nette des fonds propres consolidés : résultat net d'exploitation consolidé fonds propres début exercice ..	13,9 %	11,9 %	6,7 %	1,6 %	15,8 %	16,4 %	18,0 %	19,8 %	21,7 %	—	—

\* Dans la suite du présent document, l'ensemble constitué par ces quatre sociétés, dont le Cetelem possède l'entier contrôle, sera désigné par «Ensemble Cetelem»

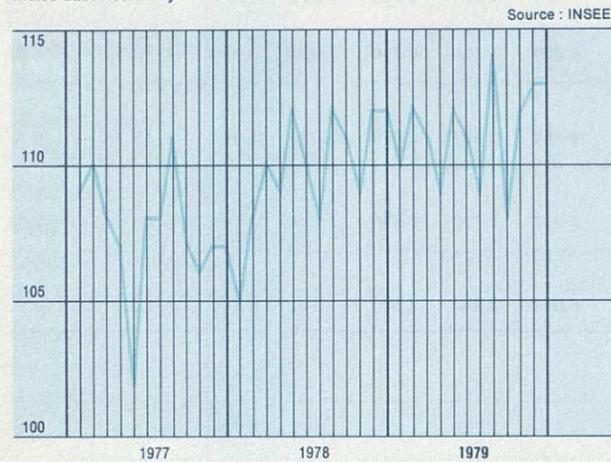
# rapport du conseil d'administration

## le contexte économique

En 1979 les pouvoirs publics ont maintenu l'essentiel des orientations définies à l'automne 1976. La croissance de l'activité du pays est restée modérée pour la quatrième année consécutive : mesurée au travers de la consommation de produits industriels,

### Consommation des ménages en produits industriels

indice base 100 : moyenne annuelle 1974



### Taux d'équipement des ménages en %

en %

Source : INSEE

	1954	1959	1964	1969	1974	1979
Automobile	21,0	30,4	45,2	53,8	62,7	67,7
Réfrigérateur	7,5	24,8	52,3	72,6	88,4	94,1
Congélateur	—	—	—	—	12,8	24,8
Lave-linge	8,4	24,0	38,3	49,6	68,3	78,5
Lave-vaisselle	—	—	—	—	6,7	14,3
Télévision Noir et Blanc	1,0	12,6	40,0	61,1	82,3	88,9
Télévision Couleur	—	—	—	—	9,4	35,7

elle a progressé en volume de 1,5 % sur 1978, soit 12 % environ en valeur. Dans l'ensemble, cette tendance se retrouve dans chacun des secteurs économiques que le Cetelem et ses filiales contribuent à développer.

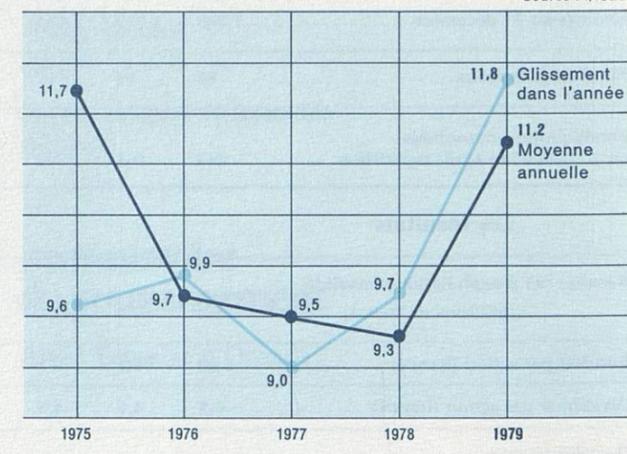
Le marché de l'ameublement a progressé d'environ 14 % en valeur, cette croissance confirmant ainsi la reprise amorcée en 1978.

Le marché des appareils ménagers qui en 1978 avait connu une réduction du volume de son activité, a progressé d'environ 6 % en 1979. Cette augmentation est plus forte (+ 8 %) dans le domaine de la « cuisine intégrée » (vente en bloc de tous les équipements et aménagements composant une cuisine).

### Indice des prix en %

en %

Source : INSEE



Le marché de la télévision avait obtenu des résultats particulièrement satisfaisants en 1978 du fait du volume des achats provoqué par la coupe du monde de football : aussi les chiffres de 1979 traduisent-ils un tassement de l'activité (- 4 % en volume) ; cependant les indicateurs de fin d'année marquent

une nette reprise, laissant augurer d'un bon exercice 1980. Au total 2 240 000 téléviseurs ont été achetés en 1979, dont 68 % en couleur.

### Achats de téléviseurs en milliers

en milliers

Source : SCART



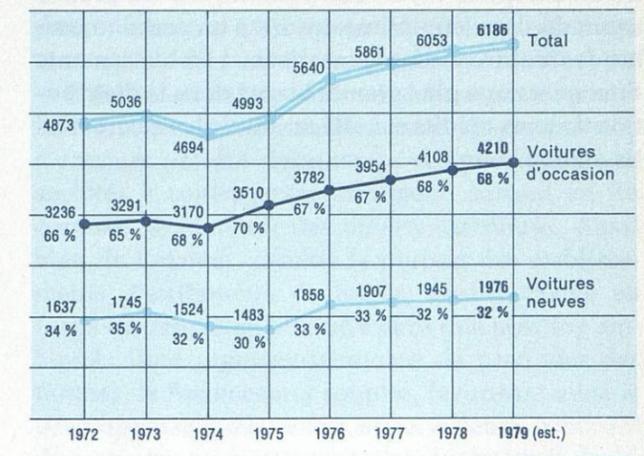
L'expansion du marché de la haute-fidélité que l'on observait depuis plusieurs années s'est poursuivie ; la progression a été d'environ 27 % en valeur en 1979.

Le marché de l'automobile, démentant une fois encore les estimations pessimistes dues au renchérissement du prix des carburants, a progressé en 1979 : 1 976 000 voitures neuves ont été immatriculées (+ 2 % sur 1978), tandis que le nombre des transactions de voitures d'occasion approchait 4 210 000 (+ 2 %).

On note cependant un accroissement de la part des petites cylindrées : les voitures de 5 CV et moins qui représentaient 25 % des immatriculations en 1978 en ont représenté 29 % en 1979.

### Immatriculations de voitures particulières en milliers

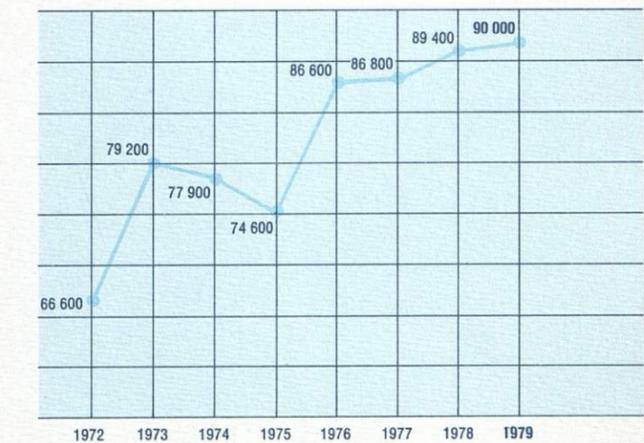
en milliers



Enfin, le marché du financement de la caravane, sur lequel votre filiale Cofica occupe une position dominante, a stagné : le nombre d'immatriculations s'est établi à 90 000 contre 89 400 en 1978 (+ 0,7 %) : le parc s'élève maintenant à 860 000 unités, en progression de 7 % sur 1978.

### Immatriculations de caravanes

(année s'écoulant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août)



## les conditions réglementaires

Poursuivant la politique de libéralisation décidée au printemps 1978, les pouvoirs publics, soucieux de renforcer la concurrence entre les établissements distributeurs de crédit aux particuliers, ont pris au cours du deuxième trimestre 1979 un certain nombre de mesures visant à accorder aux Établissements Financiers une plus grande liberté dans la distribution de leurs crédits et à alléger les règles auxquelles ils étaient soumis.

La première mesure a consisté à donner la liberté aux Établissements Financiers de définir leurs propres normes en matière de versement comptant et de durée maximum des opérations. Nous vous avons à plusieurs reprises signalé à cet égard l'inadéquation de la réglementation antérieure aux besoins du marché : ainsi, dans le secteur de l'automobile, des formules de location avec option d'achat sur 48 mois s'étaient-elles développées, les possibilités d'intervention en crédit étant réglementairement bloquées à 24 mois, durée insuffisante pour définir des charges de remboursement mensuelles cohérentes avec le budget des emprunteurs. Le Cetelem et ses filiales ont donc fixé leurs propres règles pour leurs opérations, portant les durées à 24, 30 ou 36 mois pour les crédits d'un montant élevé, les réduisant pour les petites opérations et modulant le versement comptant entre 0 et 20 %.

La deuxième mesure a concerné la tarification des opérations, définie par la loi sur les prêts d'argent du 28 décembre 1966. Celle-ci prévoit deux composantes à la tarification des crédits : d'une part, un taux de base dont le niveau maximum est fixé semestriellement en fonction du taux de rendement des obligations émises au cours du semestre précédent et, d'autre part, des perceptions forfaitaires (frais de dossier et de mensualité) arrêtées par le Ministère de l'Économie, après avis du Conseil National du Crédit.

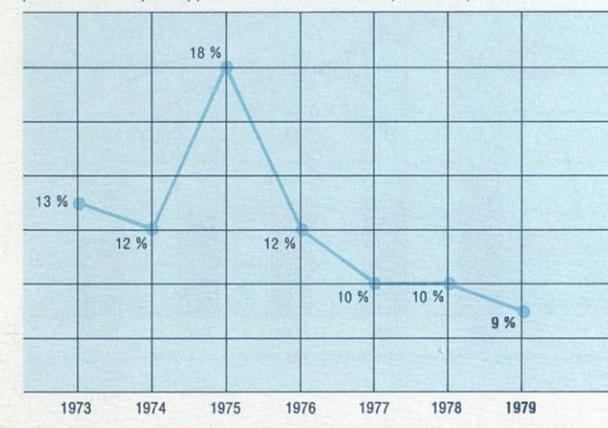
En fait, depuis de nombreuses années et notamment depuis la forte hausse des taux intervenue en 1974, le taux de base et les perceptions forfaitaires étaient périodiquement et conjointement modifiés, en hausse ou en baisse, après concertation entre les Autorités Monétaires et l'Association Professionnelle des Établissements Financiers, de manière que le prix global du crédit (taux de base et perceptions forfaitaires) soit en harmonie tout à la fois avec l'évolution des charges d'exploitation et l'évolution des taux sur le marché de l'argent.

Les pouvoirs publics, désireux d'assurer une plus grande liberté de concurrence, ont laissé le soin aux Établissements Financiers de définir dorénavant eux-mêmes leurs barèmes dans les limites fixées par la loi de 1966 : c'est ainsi que les perceptions forfaitaires ont été supprimées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1979 et qu'en contrepartie, chaque établissement peut définir sa propre tarification.

La troisième mesure a été d'élargir la règle du potentiel ; celle-ci limitait le montant des encours à dix fois celui des fonds propres ; ce rapport sera progressivement augmenté pour atteindre vingt le 30 juin 1980, date à laquelle la règle du potentiel sera supprimée et remplacée par celle de la « couverture des risques » mise en place en 1979 pour l'ensemble de la profession bancaire.

Ces trois mesures qui, à terme, devraient être bénéfiques pour le développement du crédit aux particuliers et pour l'évolution de son prix de revient — et donc de son prix de vente — n'ont cependant eu dans l'immédiat qu'un impact limité en raison des contraintes de l'encadrement du crédit. Fixées à + 9 % l'an en 1979 pour les établissements spécialisés tels que les vôtres, les normes de progression d'encours ont été rigoureuses et ont conduit vos sociétés à continger fortement, surtout en fin d'année, le montant des crédits distribués. Aussi bien, le Cetelem, comme la plupart des établissements distributeurs de crédit, s'est-il trouvé au cours du deuxième semestre dans une position ambiguë : libre réglementairement de pratiquer des normes de financement souples, favorisant ainsi le développement des ventes, et par ailleurs, contraint de respecter un contingent global très étroit de facultés de financement découlant de l'encadrement du crédit.

Taux annuels de progression des encours autorisés par les normes d'encadrement du crédit pour les établissements spécialisés dans le financement des ventes à tempérament (en fin d'année par rapport à la fin de l'exercice précédent)



## l'évolution des taux d'intérêts

Après avoir connu une baisse régulière d'avril à décembre 1978, les taux pratiqués sur les différents marchés de l'argent se sont stabilisés au cours du premier trimestre 1979 à un niveau relativement bas : ainsi, en moyenne, le taux des pensions à un an se situait-il à 7,6 % contre 10,4 % un an auparavant.

Puis, progressivement et surtout au cours du deuxième semestre, le coût de l'argent a fortement augmenté pour atteindre en fin d'année des niveaux que l'on n'avait plus observés depuis 1974 : c'est ainsi que le taux du un an a atteint 12,5 % en décembre. De son côté, le taux de base bancaire passait en plusieurs étapes de 8,80 % en mai à 11,50 % en décembre. Ainsi au total, entre le début et la fin de l'année, les taux ont progressé en moyenne de 4,5 points.

### Taux d'intérêt en France

— Taux de base bancaire  
— Taux du 2 ans  
- - - Taux du jour le jour



Ces fortes variations ont, bien entendu, entraîné des ajustements des barèmes clients : en janvier 1979, prenant acte du niveau relativement bas des conditions de refinancement, le Cetelem et ses filiales ont réduit leurs barèmes de 1,50 point ; en juillet, en dépit de l'amorce des hausses de taux, une nouvelle réduction a été opérée, de 0,70 point en moyenne : une telle diminution était une conséquence indirecte des mesures de libéralisation du crédit mentionnées précédemment. Mais, devant la vive hausse des taux du marché monétaire, dès le mois de septembre, votre société et ses filiales ont été contraintes de remonter leurs conditions clients d'environ 1,5 point en moyenne, augmentation qui, très vite, est apparue insuffisante et qui a rendu nécessaire une nouvelle hausse d'environ 3 points à partir du 2 janvier 1980. Le niveau actuel des barèmes semble cohérent avec les conditions rencontrées sur les différents marchés de l'argent : cependant, une grande vigilance est nécessaire et il conviendra à nouveau d'ajuster les barèmes dans l'avenir, en hausse ou en baisse, selon l'évolution du coût des ressources nouvelles.

## l'activité des sociétés

Le montant total des crédits consentis hors agios et des achats T.T.C. du Cetelem et de ses filiales s'est établi à 10 360 millions de francs en 1979, en progression de + 31 % sur 1978, exercice pour lequel le chiffre d'affaires avait été de 7 890 millions de francs. Cette progression est largement supérieure à celle qu'autorisaient les normes d'encadrement du crédit ; elle a été rendue possible dans le strict respect des dispositions réglementaires d'une part par la consommation en 1979 de marges au regard de l'encadrement non utilisées en 1978 et, d'autre part, parce que la Compagnie Bancaire a pu mettre à la disposition de vos sociétés des facultés d'encours dont elle disposait du fait notamment de sa politique d'émissions régulières d'emprunts obligataires.

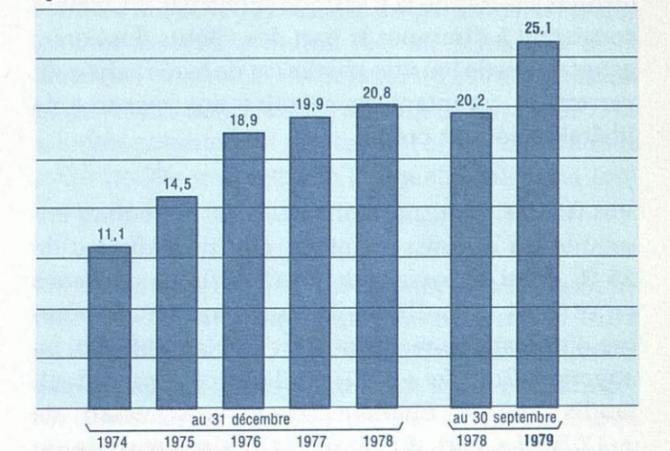
Deux facteurs expliquent l'essentiel de l'augmentation de l'activité :

- tout d'abord, les facultés de développement que recèle le marché du crédit aux particuliers en France : rappelons à cet égard que le rapport des encours de crédit aux particuliers, hors immobilier, aux revenus disponibles des ménages est environ sept fois plus faible en France qu'aux U.S.A. et quatre fois plus faible qu'en Allemagne Fédérale ;

### Encours des crédits portés par les banques et les établissements financiers

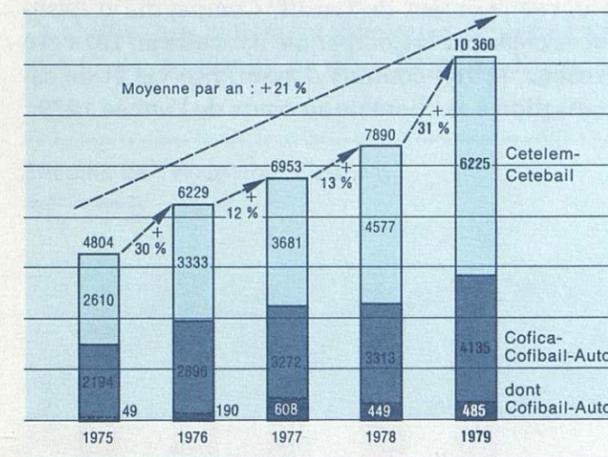
Ventes à tempérament  
agios inclus - en milliards de francs

Source : CCB



### Production de l'Ensemble Cetelem

en millions de francs



- ensuite, les mesures de libéralisation du crédit ont permis à ce dernier, en le mettant réellement à la portée des ménages et sans que sa qualité s'en trouve dégradée, de jouer pleinement son rôle de soutien et de développement de l'activité économique nationale.

Pour sa part le Cetelem et sa filiale Cetebail, créée au début de 1979 et qui réalise des opérations de location avec option d'achat ont vu leur chiffre d'affaires total progresser de 4 577 millions de francs à 6 225 millions de francs, soit + 36 %. Tous les secteurs sur lesquels le Cetelem intervient se sont développés par rapport à 1978 : + 48 % en meuble, + 26 % en télévision ; en particulier, les prêts personnels distribués directement à la clientèle ont progressé de + 36 % sur 1978.

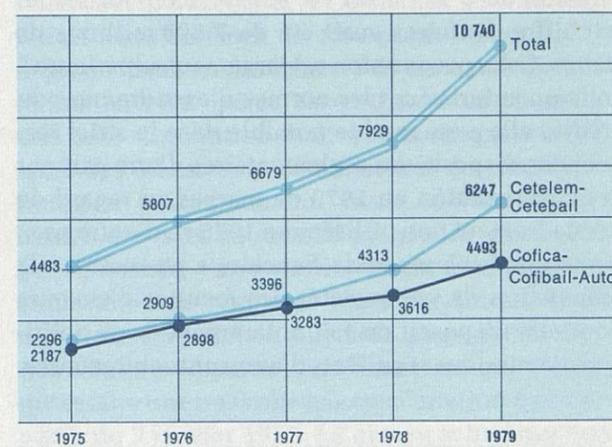
En nombre de dossiers, l'augmentation est plus faible : + 11 %. Ceci traduit une augmentation du montant moyen des crédits distribués de + 25 %, résultat à la fois de la politique suivie par le Cetelem consistant à diminuer la part des « petits dossiers », générateurs de lourdes charges et de la réduction du versement comptant consécutive aux mesures de libéralisation du crédit.

Vos filiales, Cofica et Cofibail-Auto, ont connu ensemble un accroissement du chiffre d'affaires de 25 %, celui-ci passant de 3 313 millions de francs en 1978 à 4 135 millions de francs en 1979. Le nombre d'opérations réalisées s'est établi à 268 000, en augmentation de + 7 % sur l'exercice précédent, tandis que le montant moyen progressait de + 17 %. La part du chiffre d'affaires réalisée en crédit-bail qui était de 13,6 % en 1978 a été réduite à 11,7 % en 1979, le crédit-bail n'offrant plus maintenant l'intérêt déterminant qu'il avait par rapport au crédit classique, avant les mesures de libéralisation du crédit, de réduire les mensualités en étalant le remboursement sur 48 mois.

Parallèlement à l'augmentation de la production, les encours de crédit hors agios gérés par le Cetelem et ses filiales ont progressé de + 35 % passant de 7 929 millions de francs fin 1978 à 10 740 millions de francs fin 1979. Le nombre de dossiers gérés a franchi le seuil des 2 millions pour s'établir à 2 006 000.

Encours gérés de l'Ensemble Cetelem

au 31 décembre  
en millions de francs



Enfin, le Cetelem a continué en 1979 de participer au développement de Cardif, Compagnie d'Assurances créée par la Compagnie Bancaire en 1974 et a distribué 32 700 contrats d'assurance-vie et de capitalisation à sa clientèle au cours de l'année 1979.

La forte croissance d'activité que le Cetelem et ses filiales ont connu en 1979 s'est accompagnée d'un accroissement de leurs effectifs ; pour l'ensemble des sociétés, ceux-ci sont passés de 1 868 fin 1978 à 1 920 fin 1979, soit une augmentation de 52 personnes, + 2,8 % ; le seul Cetelem emploie aujourd'hui 1 218 personnes, soit 48 de plus que fin 1978.

Ces accroissements d'effectifs sont intervenus en même temps que se poursuivait l'amélioration de la productivité : ainsi, le nombre de dossiers gérés par personne, qui est reconnu comme une bonne mesure des performances de gestion des Établissements Financiers, s'est établi à 1 001 en 1979 ; il était de 973 en 1978, soit une amélioration de + 2,7 % en un an ; depuis 1976, il a progressé en moyenne de 2,6 % par an.

Les frais généraux du Cetelem et de ses filiales ont progressé ensemble de + 19 % par rapport à 1978. Ce chiffre, très nettement inférieur à celui de l'activité (+ 31 %) résulte de deux facteurs : l'augmen-

## la gestion

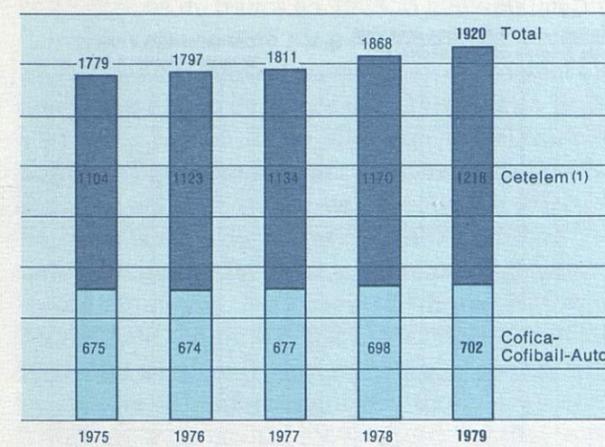
tation générale des prix et des salaires d'environ 12 % et l'accroissement du volume des charges d'exploitation, + 7 % environ, dont la moitié provient de l'augmentation des effectifs.

Afin d'améliorer encore dans l'avenir la compétitivité de vos sociétés et pour apporter un meilleur service à la clientèle — tant particuliers que correspondants agréés —, l'ensemble des méthodes informatiques de gestion des dossiers est en cours de refonte : un réseau de télétraitement sera installé au cours de l'année 1980, reliant la totalité des agences au centre informatique installé au siège administratif de la société à Neuilly-sur-Seine. Cette réforme, à laquelle l'ensemble du personnel a été largement associé, a donné lieu au cours des deux dernières années et notamment en 1979 à de nombreuses réunions d'information et de formation, vos sociétés poursuivant résolument en cette matière la politique de concertation à laquelle elles ont toujours été fidèles.

Sur le plan du risque final des opérations, le Cetelem et ses filiales ont connu en 1979 un de leurs meilleurs exercices : le montant des pertes classées dans l'exercice a représenté 0,28 % des encours gérés ; ce pourcentage très inférieur à ce que nous pouvions observer encore dans un passé récent et à ce qu'enregistrent aujourd'hui bien des Établissements Financiers, aux U.S.A. notamment, témoigne de la qualité des moyens d'étude et d'acceptation des dossiers et de l'efficacité des méthodes de gestion et de régularisation des incidents de paiement.

Effectifs de l'Ensemble Cetelem

au 31 décembre



(1) Ces effectifs incluent ceux du département informatique qui assure la gestion informatique des dossiers des sociétés dépendant du Cetelem.

## les comptes des sociétés

Comme nous vous l'annoncions l'année dernière, il est apparu opportun de traduire dans les participations financières l'étroite imbrication existant entre Cofica et Cofibail-Auto sur les plans commercial, administratif et gestion.

Aussi, en 1979, Cofica a pris l'entier contrôle de Cofibail-Auto, qu'elle possède maintenant à 100 %, après avoir racheté aux autres actionnaires du groupe de la Compagnie Bancaire la part du capital qu'ils détenaient (60 %).

### 1 - Les résultats consolidés du Cetelem

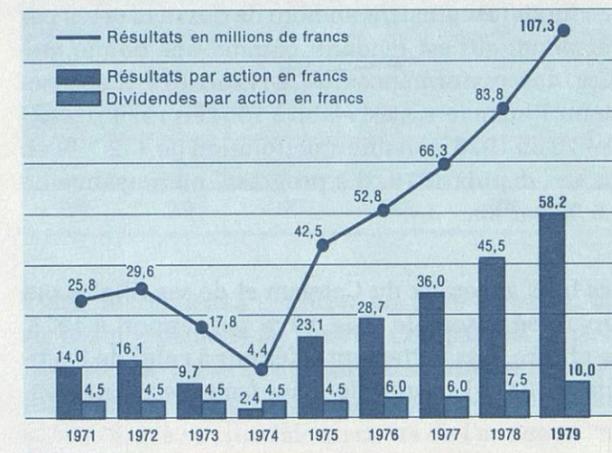
Le montant du résultat d'exploitation cumulé avant impôts du Cetelem, incluant les résultats correspondants du Cetelem, de Cofica, de Cofibail-Auto et de Cetebail, cette dernière société étant contrôlée à 100 % par le Cetelem, s'est établi en 1979 à 206,6 millions de francs, en progression de 18 % sur 1978, année au cours de laquelle il avait atteint 175,4 millions de francs. Cette augmentation, qui traduit un accroissement en termes réels de la capacité bénéficiaire de vos sociétés, est cependant inférieure à celle de son activité. En effet :

- d'une part, le taux de rendement des actifs a globalement baissé en moyenne de 0,90 point par rapport à 1978 sous l'effet des baisses de barèmes intervenues en janvier et juillet 1979, la hausse de septembre n'ayant eu que peu d'impact au cours de l'exercice écoulé ;
- d'autre part, le taux moyen de refinancement a également baissé grâce à la politique de consolidation de la trésorerie qui a permis à vos sociétés de bénéficier en 1979 de ressources à taux modéré collectées en 1978, mais dans une moindre proportion, 0,20 point seulement, en raison de la brutale et forte hausse des taux enregistrée au deuxième semestre ;

- au total, la marge financière, solde net entre les intérêts perçus des clients et les frais de refinancement, a progressé en 1979 moins vite que l'encours moyen, les taux d'accroissement respectifs étant de + 22 % et + 32 %.

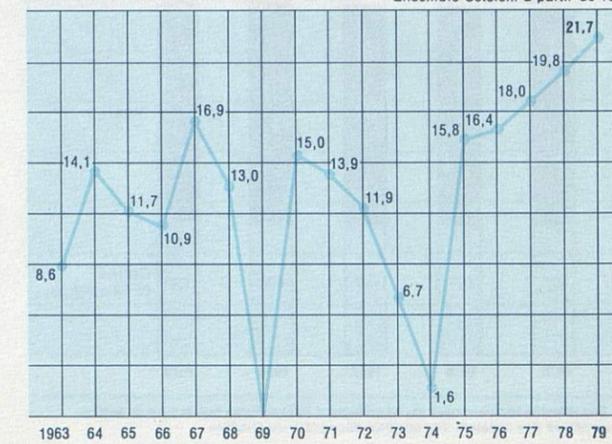
#### Résultat net d'exploitation consolidé du Cetelem

avant dotation aux provisions pour éventualités diverses



#### Rentabilité nette des fonds propres consolidés du Cetelem

Résultat net d'exploitation consolidé en %  
Fonds propres début d'exercice



Après impôts, le résultat d'exploitation consolidé du Cetelem, part des tiers exclue, a été de 107,3 millions de francs contre 83,8 millions de francs en 1978. Il correspond à une rentabilité nette des fonds propres de 21,7 % chiffre élevé mais nécessaire pour assurer la sauvegarde en francs constants des fonds propres et pour respecter le coefficient de couverture des risques mis en place par les pouvoirs publics en 1979.

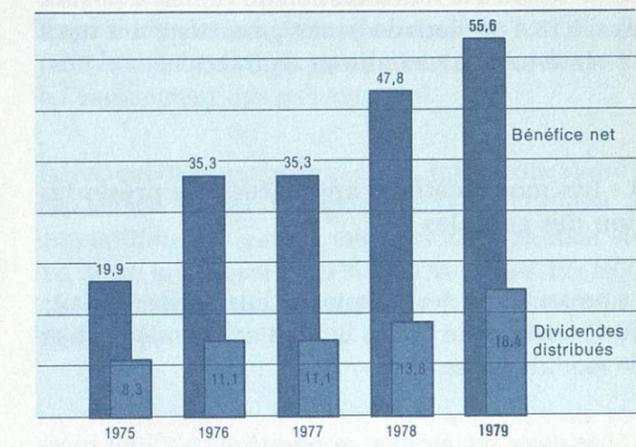
### 2 - Les résultats propres du Cetelem

Les résultats du Cetelem ont fortement progressé, le bénéfice avant impôts s'établissant à 115,3 millions de francs contre 83,6 millions de francs en 1978. En effet, les variations du taux de rendement de la marge financière analysées dans le cadre des résultats consolidés ont été moins fortes au Cetelem que pour l'ensemble Cofica-Cofibail-Auto en raison principalement d'une plus grande consolidation du refinancement, favorable en période de hausse de taux.

Le bénéfice net du Cetelem pour l'exercice 1979 s'est établi à 55,6 millions de francs contre 47,8 millions de francs en 1978. Il convient de préciser que votre société n'a pas perçu cette année de dividendes de Cofica alors que ceux-ci s'étaient élevés à 6,6 millions de francs nets d'impôts en 1978 ; nous vous rappelons en effet que la décision de suspendre momentanément la distribution de Cofica avait été prise pour permettre à votre filiale de respecter la règle du potentiel en 1979. Cette règle a certes été assouplie dans le courant de l'exercice écoulé ; toutefois, le Conseil d'Administration de votre filiale, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril dernier, a jugé convenable de poursuivre le renforcement des fonds propres de Cofica en maintenant la suspension du dividende cette année encore.

#### Bénéfice net du Cetelem

avant dotation aux provisions pour éventualités diverses  
en millions de francs



Votre Conseil, comme il l'a déjà décidé régulièrement au cours des exercices antérieurs, a estimé souhaitable d'augmenter à nouveau la provision taxée pour éventualités diverses : à ce titre, votre société a prélevé sur ses résultats une somme de 20 millions de francs, affectée à cette provision, dont le montant se trouve en conséquence porté de 30 à 50 millions de francs.

Le bénéfice à répartir s'établit donc à 35,6 millions de francs.

Conformément à l'autorisation qui lui a été donnée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 avril 1976, votre Conseil a procédé en juin dernier à une augmentation de capital par incorporation de réserves, chaque actionnaire recevant à titre gratuit — jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1979 — une action nouvelle pour trois actions anciennes : cette décision était motivée par les perspectives de résultats attendus pour 1979, que les données comptables de l'exercice entier ont largement confirmées. Nous vous proposons, comme vous en aviez décidé l'année dernière, de fixer à 10 francs,

hors avoir fiscal, le coupon attribué à chaque titre ; ainsi, chaque actionnaire percevrait un dividende majoré d'un tiers par rapport à 1978, la somme globale affectée à la rémunération du capital s'élevant ainsi à 18,4 millions de francs, permettant une mise en réserves de 17,2 millions de francs.

### 3 - Les modifications apportées à la présentation des comptes

La présentation des comptes de bilan et de résultats du Cetelem et de Cofica ont fait cette année l'objet de modifications.

1/ Les deux sociétés ont appliqué en 1979 les nouvelles dispositions arrêtées par les Autorités Monétaires en octobre 1978 en matière de comptabilisation des transferts d'encadrement de crédits : les encours de crédits concernés restent inscrits à l'actif du bilan de la société cédante et les transferts d'encadrement s'effectuent sous forme de mobilisation d'un caractère particulier, inscrites au passif. Les modifications ainsi apportées à la comptabilisation des encours de crédit ont entraîné des modifications dans la présentation du compte de résultats ; celui-ci enregistre maintenant d'une part la totalité des perceptions sur la clientèle — que les encours de crédits aient ou non donné lieu à transferts d'encadrement — et d'autre part, la totalité du coût du refinancement.

Ces dispositions nouvelles permettent au bilan et au compte de résultats de traduire plus complètement qu'auparavant la totalité des engagements de vos sociétés et la réalité économique de la formation de leurs résultats.

2/ L'adoption par le Cetelem du statut de banque de dépôts fin 1978 l'a assujéti à présenter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979 son bilan et ses comptes de résultats

suivant les normes du cadre comptable bancaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978. A cet égard, la modification la plus importante a concerné l'enregistrement des crédits à la clientèle : auparavant, ces opérations étaient comptabilisées « agios non courus inclus » ce qui nécessitait, par voie de conséquence, l'inscription en contrepartie au passif du bilan, d'une provision dite de réescompte pour un montant égal aux agios non courus ; l'application du cadre comptable bancaire a conduit le Cetelem à ne plus faire figurer à l'actif du bilan que les encours en capital, ce qui a pour conséquence de faire disparaître du passif du bilan l'ancienne provision de réescompte.

Afin de faciliter la comparaison entre les exercices 1978 et 1979, les bilans et comptes de résultats de 1978 des deux sociétés ont été modifiés en leur appliquant les dispositions nouvelles.

Bien entendu, Cofica qui a conservé le statut d'Établissement Financier n'est pas concernée par les modifications découlant de la mise en œuvre du plan comptable bancaire.

#### Cours ajusté de l'action Cetelem

cours moyen mensuel  
en francs



## les participations

### Gestion-Service

Aux côtés de la Compagnie Bancaire qui en détient 50 %, le Cetelem et Cofica possèdent respectivement 30 % et 20 % du capital de Gestion-Service. Société de prestations de services en matière de microfilm et d'informatique, Gestion-Service a réalisé en 1979 un chiffre d'affaires de 24,2 millions de francs, en progression de 15 % sur 1978. Si les résultats du secteur microfilm se développent de façon convenable, tant au plan de l'activité que des marges, le secteur informatique a supporté en 1979 des charges nouvelles provoquées tant par son installation dans de nouveaux locaux que par l'acquisition de son propre matériel informatique.

Par ailleurs, sous l'effet d'une concurrence accrue, Gestion-Service a été contrainte de baisser ses prix de vente, ce qui également a sensiblement contribué à la réduction de ses marges.

Au total, cette société dégage en 1979 un déficit de 0,9 million de francs après une dotation aux comptes d'amortissements de 1,9 million de francs, en progression de 27 % sur 1978.

### La société espagnole Sefisa

Le Cetelem et Cofica ont des intérêts dans le groupe espagnol Sefisa dont ils possèdent ensemble 8,8 % du capital. Aucun élément de nature à relancer l'expansion du secteur du crédit aux particuliers en Espagne n'étant intervenu cette année, Sefisa a connu un exercice 1979 difficile. Complétant les décisions prises fin 1978, le Cetelem et Cofica ont accru en 1979 les provisions pour dépréciation de titres constituées en 1978 : le Cetelem a ramené sa participation de 0,215 million de francs à 0,105 million de francs et Cofica de 2,573 millions de francs à 1,267 million de francs. Les résultats de votre société et de sa filiale qui vous ont été présentés précédemment s'entendent une fois ces dotations effectuées.

### La société japonaise Family Consumer Credit Company

Le Cetelem s'est associé à Orient Leasing, la plus importante des sociétés japonaises de crédit-bail, pour la constitution au Japon d'une société de crédit à l'équipement des ménages.

Le capital de la nouvelle société, dénommée Family Consumer Credit Company, fixé à l'origine à 100 millions de yens a été souscrit à hauteur de 20 % par le Cetelem et 80 % par Orient Leasing (soit 400 000 francs environ pour la participation du Cetelem).

Le Cetelem apporte son concours à la nouvelle société et la fait bénéficier de son expérience en matière de crédits aux particuliers.

## le conseil d'administration

Les variations importantes du coût de l'argent enregistrées sur les marchés de l'argent au cours des années passées rendent manifeste l'intérêt présenté par la disposition de financements permanents à taux garantis. De plus, par rapport aux ressources collectées sur le marché monétaire, les emprunts obligataires présentent des avantages particuliers au regard de la réglementation actuelle de contrôle de la croissance de la masse monétaire. L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 1975 à votre Conseil d'Administration de procéder à l'émission de tels emprunts à hauteur de 100 millions de francs aux moments et conditions qui lui paraîtraient les plus convenables devenant caduque sans qu'il en ait été fait usage, votre Conseil vous invite à lui renouveler une telle autorisation pour un montant maximum de 400 millions de francs.

Le mandat d'Administrateur de M. Henry de Blanchard arrive à expiration avec la présente Assemblée. Nous vous proposons de le renouveler pour une période de six ans qui, conformément à l'article 26 des statuts, viendra à son terme avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en 1986 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1985.

Enfin, nous soumettons à votre approbation une résolution tendant à modifier le collège de vos Commissaires aux Comptes.

Cette modification, effectuée en plein accord avec les intéressés, résultera de la substitution des deux sociétés «Cabinet Robert Mazars» et «Castel, Jacquet et Associés», à MM. Robert Mazars et Claude Castel, dans leurs fonctions respectives de Commissaire aux Comptes et de Commissaire aux Comptes suppléant.

Ces nominations seront faites pour la durée restant à courir des mandats de MM. Mazars et Castel, actuellement en cours.

comptes consolidés

résolutions

## opinion des commissaires sur les comptes consolidés

A notre avis, le bilan et les comptes de résultats consolidés au 31 décembre 1979 et les notes annexes ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis.

Ils expriment de façon régulière et sincère la situation et les résultats consolidés du Cetelem.

Paris, le 26 février 1980

André Reydel - Robert Mazars  
Commissaires aux Comptes

## commentaires sur les méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Cetelem sont établis selon les mêmes méthodes que celles retenues par la Compagnie Bancaire pour l'établissement de ses propres comptes consolidés.

Les sociétés consolidées sont le Cetelem, Cofica (filiale du Cetelem au 31 décembre 1979 à 99,7 %), Cofibail-Auto (filiale à 100 % de Cofica) et Cetebail créée en 1979 (détenue à 20 % par le Cetelem et 80 % par Cofica) ; elles font l'objet d'une consolidation intégrale.

Le bilan et le compte de résultats consolidés du Cetelem ont été établis en appliquant les dispositions nouvelles définies par les Autorités Monétaires en octobre 1978 en matière de comptabilisation des transferts d'encadrement de crédits (pour plus de détails, voir page 14). Pour rendre comparables les deux exercices 1978 et 1979, le bilan et le compte de résultats de l'année 1978 ont été modifiés en leur appliquant ces nouvelles dispositions.

### 1 - Le compte de résultats consolidés

Pour le Cetelem et Cofica, les produits bruts correspondent principalement aux agios dus par la clientèle au cours de l'exercice.

Pour Cofibail-Auto et Cetebail, les produits bruts de l'exercice sont égaux à la différence entre les loyers échus et les amortissements « financiers », ces derniers correspondant pour chaque opération de Crédit-Bail à un rendement constant des capitaux engagés.

Le solde des pertes et profits divers regroupe pour l'essentiel les pertes et profits sur exercices antérieurs et la variation nette de l'exercice des provisions pour participation des salariés.

Les revenus du portefeuille titres s'entendent à l'exclusion des dividendes internes à l'ensemble des sociétés consolidées.

La participation et l'intéressement des salariés représentent les sommes attribuées au personnel au titre des différents accords conclus dans le groupe de la Compagnie Bancaire.

L'impôt sur les résultats d'exploitation donne lieu à différentes corrections découlant des principes de consolidation retenus et dont les principales sont :

a) pour Cofibail-Auto et Cetebail, le calcul d'un impôt assis sur leurs résultats financiers;

b) la constitution d'une provision pour impôts au titre des dividendes internes à l'ensemble des sociétés que celles-ci sont appelées à recevoir.

Le résultat net d'exploitation ainsi obtenu s'entend enfin avant que ne soient dotées — ou reprises — les provisions pour éventualités diverses et pour investissement : ces provisions, affectées à la couverture de risques non spécifiques, présentent en effet le caractère de réserves.

### 2 - Le bilan consolidé (après répartition)

Les concours à la clientèle figurant à l'actif sont enregistrés en capital. En ce qui concerne Cofibail-Auto et Cetebail, ils sont appréciés au travers de l'encours financier déterminé après calcul des amortissements financiers. En outre, ils incluent les encours impayés, nets des provisions pour créances douteuses constituées.

Les fonds propres tiennent compte des modifications résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus ; ils intègrent en particulier les provisions à caractère de réserves.

# bilan consolidé du Cetelem

(après répartition)

(en milliers de francs)

actif	1978	1979
Caisse, C.C.P., Banques .....	83 380	70 595
Concours à la clientèle .....	6 701 581	8 872 684
Comptes d'ordre et débiteurs divers .....	147 387	157 028
Titres de participation .....	6 438	5 026
Immobilisations d'exploitation .....	149 275	158 188
	<b>7 088 061</b>	<b>9 263 521</b>

passif	1978	1979
Banques .....	324 292	317 652
Comptes d'ordre et créditeurs divers .....	148 456	189 387
Emprunts et mobilisation .....	6 105 162	8 180 464
Fonds propres :		
— Part des tiers .....	14 884	972
— Part du Cetelem .....	495 267	575 046
	<b>7 088 061</b>	<b>9 263 521</b>

# résultats consolidés du Cetelem

(en milliers de francs)

	1978	1979
<b>1. Recettes brutes</b> .....	<b>1 237 863</b>	<b>1 499 359</b>
• Cetelem .....	642 701	826 798
• Cofica .....	466 259	519 709
• Cofibail-Auto .....	124 641	149 614
• Cetebail .....	—	3 004
• Solde des pertes et profits divers .....	4 040	188
• Revenu du portefeuille-titres .....	222	46
<b>2. Intérêts et agios débiteurs</b> .....	<b>642 855</b>	<b>778 861</b>
<b>PRODUITS BRUTS D'EXPLOITATION</b> .....	<b>595 008</b>	<b>720 498</b>
<b>3. Charges d'exploitation</b> .....	<b>411 511</b>	<b>510 227</b>
• Frais généraux :		
— Frais de personnel .....	195 018	235 861
— Charges générales d'exploitation .....	18 268	19 117
— Autres frais généraux .....	177 175	218 179
• Dotation aux amortissements .....	1 772	2 578
• Dotation aux provisions pour risques .....	10 770	19 917
• Participation et intéressement des salariés .....	8 508	14 575
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>183 497</b>	<b>210 271</b>
<b>Impôt sur les résultats d'exploitation et contribution exceptionnelle</b> ..	<b>91 381</b>	<b>102 783</b>
<b>RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION</b> .....	<b>92 116</b>	<b>107 488</b>
<b>Part des tiers associés au capital des filiales</b> .....	<b>8 293</b>	<b>159</b>
<b>RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ DU CETELEM</b> ..	<b>83 823</b>	<b>107 329</b>
En F par action ajustée .....	(1) 45,48	58,24
<b>RÉSULTATS HORS EXPLOITATION NETS</b> .....	<b>- 2 456</b>	<b>- 1 365</b>
• Part des tiers .....	- 27	- 4
• Part du Cetelem .....	- 2 429	- 1 361

(1) Coefficient d'ajustement pour 1978 : 0,75.

# résolutions

## affectedation des résultats

Les comptes de l'exercice soumis à votre approbation font apparaître un bénéfice affectable de F 35 652 563,62.

Bénéfice net de l'exercice	.....	F 35 637 450,42
Report à nouveau	.....	F 15 113,20
Total	.....	<u>F 35 652 563,62</u>

Nous vous proposons de l'affecter ainsi :

Réserve légale	.....	F 4 606 960,00
----------------	-------	----------------

Réserve provenant de provisions pour investissement libérées	...	F 460 767,00
--	-----	--------------

Réserve facultative	.....	F 12 100 000,00
---------------------	-------	-----------------

Dividendes statutaires 5 %	.....	F 9 213 930,00
----------------------------	-------	----------------

Dividendes complémentaires 5 %	F	9 213 930,00
--------------------------------	---	--------------

Total	.....	<u>F 35 595 587,00</u>
-------	-------	------------------------

Le solde, soit	.....	F 56 976,62
----------------	-------	-------------

ferait l'objet du report à nouveau.

## première résolution

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1979 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux Comptes et en accepte les conclusions.

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1979 tels qu'ils lui ont été présentés, en particulier en ce qui concerne d'une part les modifications afférentes à leur présentation suivant les normes du cadre comptable bancaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978 et, d'autre part, les modifications découlant des nouvelles dispositions arrêtées par le Gouverneur de la Banque de France en matière de comptabilisation des transferts d'encadrement des crédits.

## deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1979 présenté par le Conseil d'Administration.

Le revenu global par action s'établit à F 15,00 dont F 5,00 représentant le montant de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) ; il sera mis en paiement le 30 avril 1980.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, l'Assemblée constate que les dividendes nets ainsi que les crédits d'impôts correspondants ont été respectivement de F 8,00 et de F 4,00 par action pour les exercices 1976 et 1977 et de F 10,00 et F 5,00 pour l'exercice 1978.

## troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial de Messieurs les Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

## quatrième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations d'un montant total de 400 millions de francs, aux conditions qu'il jugera convenables. Cette autorisation est donnée pour une période de 5 ans.

## cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Henry de Blanchard pour une période de 6 ans qui viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à se tenir en 1986 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1985.

## sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme le Cabinet Robert Mazars Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Robert Mazars.

Les fonctions du Cabinet Robert Mazars prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui se tiendra en 1981, pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

## septième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société Castel, Jacquet et Associés Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de M. Claude Castel.

Cette nomination est faite pour la durée restant à courir du mandat de M. Claude Castel, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 1981, pour statuer sur les comptes de l'exercice 1980.

## huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'originaux de copies ou d'extraits du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous les dépôts et formalités conformément à la loi.



# allocution du président

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'exercice 1973, votre Société et sa filiale Cofica ont connu des exercices particulièrement satisfaisants dans un environnement économique pourtant difficile. Dans le respect des contraintes imposées par l'encadrement du crédit, leur volume d'activité s'est développé de façon notable, tandis que leurs domaines d'intervention continuaient de s'élargir. Parallèlement, tout en apportant sa contribution au développement de l'emploi en créant en moyenne chaque année 3 % de postes de travail supplémentaires, le Cetelem et ses filiales ont sensiblement amélioré leur productivité et réduit le risque final de leurs opérations. Enfin, les résultats ont régulièrement progressé, témoignant globalement de la qualité de la gestion.

Les perspectives sont aujourd'hui, au printemps de 1980, de même nature que celles que nous avons évoquées en rendant compte des résultats de l'année 1973 : encadrement contraignant, taux de l'argent en très sensible augmentation. A court terme, le resserrement des normes d'encadrement du crédit impose à vos sociétés de continger strictement le niveau de leurs engagements nouveaux : à cet égard, le volume de crédits consentis en 1980 ne devrait pas dépasser de façon significative celui de 1979 ; dans le même temps, la vive hausse des taux d'intérêt observée depuis le troisième trimestre de 1979 ne manquera pas d'avoir un impact sur les résultats, même si la consolidation de nos financements en atténue la portée ; aussi bien, les résultats de l'exercice en cours, sauf importante amélioration du climat économique général, aujourd'hui peu probable, se situeront-ils en léger retrait par rapport à 1979.

A plus long terme, si les Pouvoirs Publics continuent d'utiliser l'encadrement du crédit de façon aussi stricte et aussi sévère qu'aujourd'hui pour contrôler l'accroissement de certaines des contreparties de la masse monétaire, vos sociétés se trouveront alors placées dans un contexte qui rendra leur développement plus difficile que dans le passé et qui exigera une rigueur de gestion plus grande encore. Cependant, compte tenu de la qualité de leur structure financière dont témoigne, en particulier, la croissance de leurs fonds propres, de la souplesse et de l'efficacité de leur organisation largement décentralisée, des facultés d'adaptation dont elles ont toujours su faire preuve, des assouplissements que doit apporter l'adoption récente du statut de banque, je ne doute pas que vos sociétés continueront d'être à même de surmonter les difficultés qu'elles rencontreront et d'offrir à leurs personnels les perspectives d'avenir qu'ils sont en droit d'attendre, tout en apportant à leurs actionnaires une juste rémunération des capitaux investis.

En 1973, nous évoquions de nouvelles diversifications alors pleines de promesses et, en particulier, la distribution par le Cetelem de contrats d'assurance Cardif : le succès de cette dernière opération s'est affirmé en 1979 et contribue déjà de façon non négligeable à nos résultats. Il nous renforce dans l'idée que chaque période difficile a été dans le passé et doit être dans l'avenir une occasion de progresser dans les différentes activités relevant du service financier du particulier qui reste notre vocation.

Depuis 27 ans, date de sa création, j'ai participé intensément à la vie et au développement de votre Société. J'ai jugé le moment venu de m'éloigner et de laisser à ceux qui depuis de nombreuses années sont mes collaborateurs le soin de poursuivre dans la voie ainsi tracée et d'assurer l'avenir de vos Sociétés : je proposerai à votre Conseil d'Administration lors de la séance qu'il tiendra à l'issue de cette Assemblée d'élire à sa présidence, Gérard de Chaunac-Lanzac qui assure depuis 1976 la Direction générale du Cetelem dont il est administrateur depuis 1979.

Pour ma part, demeurant Administrateur du Cetelem, je continuerai également, dans le cadre du Directoire de la Compagnie Bancaire, de participer au développement du Groupe dont vos sociétés font partie et d'assurer leur représentation dans cet organe d'animation, de contrôle et d'arbitrage.

Mesdames, Messieurs, en quittant la présidence de Cetelem et de Cofica, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont assisté au cours de ces vingt-sept années d'une passionnante expérience professionnelle et ont permis l'édification d'une structure solide et durable dont je ne doute pas que l'avenir montrera l'efficacité dans un environnement qui, chaque jour, requerra une faculté d'adaptation plus grande. La qualité de leur travail, la cohésion dont je suis certain qu'ils feront preuve autour de mon successeur, les initiatives qu'ils sauront prendre, sont autant d'éléments qui m'assurent que le Cetelem et Cofica connaîtront dans l'avenir un développement qui sera dans la ligne de ses réalisations passées.

Avril 1980

**cetelem**

**comptes du Cetelem**

**comptes des filiales**

**1979**

1997-1998

Sur les investissements réalisés à l'échelle de la Belgique en 1997-1998

Le bilan des investissements réalisés en Belgique en 1997-1998 est globalement positif. Les investissements ont augmenté de 10,2% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à une hausse de 12,1% des investissements directs étrangers (IDE) et à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille. Les IDE ont augmenté de 12,1% par rapport à l'exercice précédent, ce qui est dû à une augmentation de 12,1% des IDE en provenance de l'étranger et à une baisse de 0,0% des IDE en provenance de la Belgique.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations. Les investissements de portefeuille en actions ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent, ce qui est dû à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions en provenance de l'étranger et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en actions en provenance de la Belgique.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

Les investissements de portefeuille ont diminué de 1,9% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution est due à une baisse de 1,9% des investissements de portefeuille en actions et à une augmentation de 0,0% des investissements de portefeuille en obligations.

**sommaire**

Rapports des Commissaires aux Comptes .....	p. 2
Comptes du Cetelem .....	p. 4
Comptes de Cofica .....	p. 10
Comptes de Cofibail-Auto .....	p. 14
Comptes de Cetebail .....	p. 15

# rappports des commissaires aux comptes

## rapport général

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le bilan et le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1979.

Notre examen a été effectué suivant les normes de révision généralement admises et a comporté les sondages et les vérifications que nous avons estimés nécessaires eu égard à l'importance et aux particularités de votre Société.

Les comptes qui vous sont présentés appellent les observations suivantes :

1 - La provision pour éventualités diverses (provision taxée) a fait l'objet d'une dotation de F 20 000 000 au titre de l'exercice 1979 contre F 10 000 000 au titre de l'exercice 1978.

2 - Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation des comptes :

a) votre Société ayant opté pour le statut de banque en 1978, les comptes de l'exercice 1979 ont été établis conformément au plan comptable bancaire en vigueur,

b) conformément aux instructions de la Banque de France, les encours de crédit « transférés » sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1979 maintenus à l'actif du bilan en crédits à la clientèle, le financement correspondant figurant au passif en valeurs données en pension ou vendues fermes. Le compte de résultats enregistre d'une part tous les agios perçus de la clientèle et, d'autre part, la totalité du coût de refinancement.

Les modifications découlant de ces nouvelles dispositions font l'objet de commentaires de votre Conseil d'Administration.

Les comptes de l'exercice 1978 ont été retraités afin d'être comparables à ceux de l'exercice 1979.

3 - La taxe sur les encours, instituée par la Loi de Finances pour 1979 figure dans les impôts et taxes pour un montant de 3,6 millions de francs.

Le rapport de votre Conseil d'Administration n'appelle aucune observation de notre part et nous n'avons noté, au cours de nos contrôles, aucune opération susceptible de rompre l'égalité entre les actionnaires.

En conclusion de nos travaux, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité du bilan et du compte de résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 1979.

Paris, le 26 février 1980  
André Reydel - Robert Mazars  
Commissaires aux Comptes

## rapport spécial

### Sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons reçu avis d'une nouvelle convention autorisée au titre de l'exercice 1979 par votre Conseil d'Administration et entrant dans le cadre de celles visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

Aux termes d'une convention en date du 19 février 1979, le Cetelem assure l'étude des dossiers et les opérations de recouvrement et de correspondance acheteur pour le compte de Cetebail.

L'intervention du Cetelem est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 6 % hors taxes appliqué mensuellement sur le montant des immobilisations nettes de Cetebail sur ces matériels.

Le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cetebail un montant de F 836 947.

L'administrateur concerné est M. de Chaunac-Lanzac, Président de Cetebail et Administrateur-Directeur Général du Cetelem.

Des conventions antérieures ont par ailleurs continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 1979 :

#### 1) G.I.E. Neuilly Gestion

Le Cetelem confie au G.I.E. Neuilly Gestion ses travaux d'informatique et, à ce titre, le G.I.E. Neuilly Gestion a facturé au Cetelem un montant de F 9 177 129.

Les personnes concernées sont M. de Chaunac-Lanzac, Administrateur unique du G.I.E. et Administrateur-Directeur Général du Cetelem, M. Chicoye, Président de Cofica, la Compagnie Bancaire représentée par M. Besse, Administrateur du Cetelem et de Cardif (Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France), les sociétés Cofica et Cardif étant membres du G.I.E.

#### 2) Cardif

Le Cetelem met à la disposition de Cardif son organisation commerciale et assure certaines tâches de gestion, le Cetelem étant en outre mandataire spécial de Cardif pour le recouvrement des primes et accessoires afférents aux contrats d'assurances souscrits par les clients de cette dernière.

Le Cetelem a facturé à ce titre à Cardif un montant de F 9 091 718.

Les personnes concernées sont les mêmes que pour la convention précédente.

#### 3) Cofica

Le Cetelem assure le traitement des dossiers contentieux de Cofica ; au cours de l'exercice le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cofica un montant hors taxes de F 3 516 093.

Les personnes concernées sont M. Chicoye, la Compagnie Bancaire, représentée par M. Besse, M. Loïc de Fouchier, M. Méra, M. Delavallée et M. de Chaunac-Lanzac.

#### 4) Cofibail-Auto

La convention prévue pour le traitement des dossiers contentieux de Cofibail-Auto a été renouvelée pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979. Le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cofibail-Auto un montant de F 737 250.

Aux termes de la convention du 23 novembre 1978, Cofibail-Auto est appelé à se rendre acquéreur, en vue de location avec promesse de vente à des clients ultérieurs, d'instruments de musique ainsi que d'équipements d'enregistrement et de reproduction du son ou de l'image, l'étude des dossiers correspondants ainsi que les opérations de recouvrement et de correspondance acheteur sont assurés par les services du Cetelem.

L'intervention du Cetelem est globalement rémunérée sur la base d'un taux annuel de 4,5 % hors taxes appliqué mensuellement sur le montant des immobilisations nettes de Cofibail-Auto sur ces matériels. Le Cetelem a facturé, à ce titre, à Cofibail-Auto un montant de F 752 088.

Pour ces deux conventions, l'Administrateur concerné est M. Chicoye, Président-Directeur Général du Cetelem, représentant permanent de Cofica, Administrateur de Cofibail-Auto.

Les autres opérations réalisées avec les différentes sociétés du Groupe, dont nous avons eu par ailleurs connaissance, nous paraissent entrer dans le cadre des opérations courantes pratiquées à des conditions normales visées par l'article 102 de la loi.

Paris, le 26 février 1980  
André Reydel - Robert Mazars  
Commissaires aux Comptes

# bilan du Cetelem au 31 décembre

actif	1978	1979
Caisse, Institut d'Émission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux .....	9 948 677,54	11 438 866,80
Banques, organismes et établissements financiers .....	8 651 372,57	1 537 735,38
— Comptes ordinaires .....	8 651 372,57	1 537 735,38
Bons du Trésor, valeurs reçues en pensions ou achetées ferme .....	—	30 000,00
Crédits à la clientèle .....	3 444 148 163,37	4 744 882 978,63
— Créances commerciales .....	645 911,27	675 626,67
— Autres crédits à court terme .....	3 315 017 500,81	3 552 191 659,05
— Crédits à moyen terme .....	128 484 751,29	1 192 015 692,91
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle .....	36 761 022,81	57 101 821,40
Chèques et effets à l'encaissement .....	3 815 970,69	2 521 429,81
Comptes de régularisation et divers .....	73 932 039,56	96 764 087,27
Titres de participations et de filiales .....	245 450 133,17	247 830 808,21
Immobilisations .....	92 624 820,71	97 234 265,18
	<u>3 915 332 200,42</u>	<u>5 259 341 992,68</u>

passif	1978 avant répartition	1979 avant répartition	1979 après répartition
Banques, organismes et établissements financiers .....	306 669 087,49	308 924 153,06	308 924 153,06
— Comptes ordinaires .....		158 924 153,06	158 924 153,06
— Emprunts et comptes à terme .....		150 000 000,00	150 000 000,00
Valeurs données en pensions ou vendues ferme .....	3 028 698 328,67	4 305 322 363,96	4 305 322 363,96
Comptes créditeurs de la clientèle .....	9 884 612,06	11 260 919,82	11 260 919,82
— Divers : comptes ordinaires .....		11 260 919,82	11 260 919,82
Comptes de régularisation, provisions et divers .....	97 898 602,15	139 835 637,40	158 263 497,40
Écart de réévaluation - réserve réglementée .....	135 412 051,45	135 411 841,45	135 411 841,45
Réserves .....	160 736 525,40	138 655 913,37	155 823 640,37
— Réserve légale .....		13 820 900,00	18 427 860,00
— Réserves diverses .....		94 819 900,22	107 380 667,22
— Prime d'apport .....		737 400,00	737 400,00
— Réserve spéciale sur plus-values à long terme .....		8 632 697,28	8 632 697,28
— Réserve provenant de plus-values exonérées .....		20 645 015,87	20 645 015,87
Capital .....	138 209 000,00	184 278 600,00	184 278 600,00
Report à nouveau .....	6 282,50	15 113,20	56 976,62
Bénéfice net de l'exercice .....	37 817 710,70	35 637 450,42	—
	<u>3 915 332 200,42</u>	<u>5 259 341 992,68</u>	<u>5 259 341 992,68</u>
<b>hors bilan :</b>			
Engagements par cautions et avals .....	806 891 891,30	1 523 557 639,86	1 523 557 639,86

# compte de résultats du Cetelem au 31 décembre

débit	1978	1979
Charges d'exploitation bancaire .....	318 328 428,41	414 218 244,88
— Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires .....	306 109 203,65	399 281 443,77
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers .....	310 918,12	395 872,04
• Emprunts contre effets publics ou privés .....	299 417 085,37	377 045 116,76
• Commissions .....	6 381 200,16	21 840 454,97
— Autres charges d'exploitation bancaire ..	12 219 224,76	14 936 801,11
Charges de personnel .....	119 546 324,01	147 290 741,68
Impôts et taxes .....	13 357 363,14	11 132 549,44
Charges générales d'exploitation .....	102 623 584,17	129 473 253,28
— Autres travaux, fournitures et services extérieurs .....	62 350 062,66	80 163 276,79
— Autres charges générales d'exploitation (1) .....	40 273 521,51	49 309 976,49
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements .....	1 125 870,39	1 799 574,44
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises .....	259 084,12	3 101 166,92
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs .....	607 686,93	875 274,68
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation .....	15 163 010,00	28 878 011,00
— Provision pour investissement .....	1 872 610,00	2 688 011,00
— Provision pour participation des salariés ..	3 290 400,00	6 190 000,00
— Provision pour éventualités diverses ...	10 000 000,00	20 000 000,00
Participation des salariés .....	2 589 673,00	3 868 292,00
Intéressement des salariés .....	822 600,00	4 253 050,00
Contribution exceptionnelle .....	2 656 284,00	—
Impôt sur les sociétés .....	42 708 475,00	59 698 060,00
Bénéfice net de l'exercice (2) .....	37 817 710,70	35 637 450,42
	657 606 093,87	840 225 668,74

(1) Dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : F 115 111,00 pour 1978 et F 164 471,00 pour 1979.

(2) Ce résultat est établi après dotation de 10 millions de francs pour 1978 et de 20 millions de francs pour 1979, à la provision taxée pour éventualités diverses.

crédit	1978	1979
Produits d'exploitation bancaire .....	641 784 064,77	817 718 374,89
— Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires .....	241 938,61	10 455 003,65
• Institut d'émission, banques, organismes et établissements financiers .....	241 938,61	10 455 003,65
— Produits des opérations avec la clientèle ..	632 705 553,31	802 091 236,06
• Crédits à la clientèle .....	601 968 808,72	745 642 659,38
• Comptes débiteurs de la clientèle .....	5 770 420,92	6 937 530,92
• Commissions .....	24 966 323,67	49 511 045,76
— Produits des opérations diverses .....	1 961 886,10	2 094 870,08
— Produits du portefeuille-titres .....	6 874 686,75	3 077 265,10
• Titres de placements et filiales .....	6 874 686,75	46 154,00
• Prêts participatifs .....	—	3 031 111,10
Produits accessoires .....	11 765 509,13	17 999 090,78
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs .....	464 539,97	757 036,07
Reprise des provisions hors exploitation ..	3 591 980,00	3 751 167,00
— Sur participation des salariés .....	2 604 000,00	3 290 400,00
— Pour investissement .....	987 980,00	460 767,00
	657 606 093,87	840 225 668,74

# portefeuille titres au 31 décembre 1979

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
<b>1. Participations françaises</b>			
Cofica .....	1 726 748	99,66	245 203 279,60
S.A. Gestion-Service .....	2 998	29,98	624 183,60
S.A. Saint-Clair .....	2 799	19,99	279 900,00
Cardif .....	1 000	1,00	133 100,00
Société d'Informatique et de Système .....	2 097	10,49	183 457,34
Cetebail .....	2 000	20,00	200 000,00
Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire .....	4 000	20,00	400 000,00
<b>2. Participations étrangères</b>			
Sefisa Financiaciones .....	7 200	0,68	105 287,04
Family Consumer Credit Co .....	40 000	20,00	393 720,00
Autres valeurs étrangères .....	—	—	40 609,63
<b>3. Divers</b>			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100 000 par catégorie de titres ou de participations .....	—	—	267 271,00
<b>Valeur d'inventaire au 31 décembre 1979 .....</b>			<b>247 830 808,21</b>
<b>Sociétés immobilières (inscrites au poste «immobilisations» du bilan)</b>			
S.A. Foncière de la Compagnie Bancaire .....	286 118	11,54	57 520 992,00
Diverses S.C.I. et S.A.I. ....	—	—	1 346 182,42
			<b>58 867 174,42</b>

# renseignements concernant les filiales et les participations

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers de francs)	Capital	Réserves	% du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours du dernier exercice
<b>1. Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital du Cetelem</b>									
a) Filiales :									
Cofica									
5, avenue Kléber, 75116 Paris ..	86 625	126 552	99,66	245 203	—	—	598 929	17 798	—
b) Participations :									
Foncière de la Compagnie Bancaire									
5, avenue Kléber, 75116 Paris ..	247 928	241 764	11,54	(1)57 521	18 464	—	68 106	10 459	—
<b>2. Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital du Cetelem</b>									
a) Filiales françaises .....									
b) Filiales étrangères .....									
c) Participations françaises .....	—	—	—	2 089	22 286	—	—	—	46
d) Participations étrangères .....	—	—	—	539	481	—	—	—	—

(1) Ce montant est inscrit dans le poste «immobilisations».

# résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

	1975	1976	1977	1978	1979
<b>1. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social .....	103 656 800	138 209 000	138 209 000	138 209 000	184 278 600
b) Nombre d'actions émises .....	1 036 568	1 382 090	1 382 090	1 382 090	1 842 786
c) Nombre d'obligations convertibles en actions .....	—	—	—	—	—
<b>2. Résultat global des opérations effectives (en milliers de francs)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes .....	371 865	426 856	484 618	640 055	846 838
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions .....	51 361	77 097	69 477	97 074	129 114
c) Impôt sur les bénéfices .....	18 214	31 277	29 314	42 708	59 698
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (1) .....	11 785	25 270	35 299	37 818	35 637
e) Montant des bénéfices distribués .....	8 293	11 057	11 057	13 821	18 429
<b>3. Résultat des opérations, réduit à une seule action ajustée (2) (en francs)</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions (3) .....	17,99	24,86	21,80	29,51	37,67
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions (3) .....	6,40	13,71	19,16	20,52	19,34
c) Dividende versé à chaque action .....	4,50	6,00	6,00	7,50	10,00
<b>4. Personnel</b>					
a) Nombre moyen de salariés au cours de l'exercice ..	1 026	1 079	1 088	1 110	1 164
b) Montant de la masse salariale (en milliers de francs) ..	50 497	62 032	69 064	78 931	93 389
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) .....	24 236	30 930	39 794	44 028	62 023
(en milliers de francs)					
(1) Bénéfice :					
• établi après mouvement sur la provision pour éventualités diverses (milliers de francs) .....	8 075 (dotation)	10 000 (dotation)	—	10 000 (dotation)	20 000 (dotation)
• établi après mouvement complémentaire sur la provision de réescompte (milliers de francs) .....	16 495 (dotation)	200 (reprise)	—	—	—
• auquel s'ajoutent les plus-values exonérées ou à long terme suivantes (milliers de francs) .....	10 728	2	34	—	—

(2) Opération financière réalisée par la Société et coefficient d'ajustement :

• en 1976 : augmentation du capital de 103 656 800 à 138 209 000 par incorporation de la prime d'émission de 10 500 000 et de la prime d'apport à concurrence de 24 052 200.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1976 -.

• en 1979 : augmentation du capital de 138 209 000 à 184 278 600 par incorporation de la prime d'apport de 46 069 600.

Tous les titres ont été émis ou créés - jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1979 -.

Coefficients d'ajustement :

0,5625 en 1975

0,75 de 1976 à 1978

1,00 en 1979.

(3) Compte non tenu des résultats consolidés de sa filiale Cofica.

# bilan de Cofica au 31 décembre

(après répartition)

(en milliers de francs)

actif	1978	1979
Caisse - Instituts d'Émission - Comptes Courants Postaux .....	11 615	11 446
Banques .....	21 776	21 546
Crédits à la clientèle - Portefeuille .....	137 599	157 470
Crédits à la clientèle - Comptes débiteurs .....	2 864 407	3 837 320
Débiteurs divers .....	28 119	27 258
Comptes d'ordre et divers .....	3 813	10 435
Portefeuille-titres .....	12 131	31 164
Immobilisations .....	66 565	70 832
(dont : amortissements) .....	(16 149)	(16 792)
	3 146 025	4 167 471

passif	1978	1979
Banques .....	17 624	7 612
Mobilisation de crédits .....	2 489 463	3 262 675
Créditeurs divers .....	23 042	22 014
Comptes d'ordre, provision et divers .....	402 628	644 103
Réserves .....	126 552	144 432
— Réserve légale .....	8 663	8 663
— Réserve pour éventualités diverses .....	88 866	105 966
— Réserve provenant de provision pour investissements libérés .....	342	1 122
— Prime d'apport .....	2 308	2 308
— Réserve plus-values à long terme .....	5 976	5 976
— Réserve provenant de plus-values exonérées .....	14 600	14 600
— Écart de réévaluation .....	5 797	5 797
Capital .....	86 625	86 625
Report à nouveau .....	91	10
	3 146 025	4 167 471
<b>hors bilan :</b>		
Engagements par cautions et avals .....	121 900	140 395

# compte de résultats de Cofica au 31 décembre

(en milliers de francs)

débit	1978	1979
Agios débiteurs .....	273 857	308 893
Frais généraux .....	137 969	163 483
— Frais de personnel .....	73 706	87 221
— Charges fiscales d'exploitation .....	4 684	7 646
— Autres frais généraux .....	59 579	68 616
Dotation aux amortissements .....	630	739
Dotation aux provisions .....	9 000	12 574
Participation des salariés .....	3 215	3 008
Dotation à la provision pour investissement .....	2 324	2 090
Provision pour participation des salariés .....	2 617	2 943
Provision pour intéressement .....	654	2 372
Moins-values à long terme .....	—	12
Impôt sur les sociétés .....	33 232	29 448
Contribution exceptionnelle .....	1 553	—
Dotation à la provision pour éventualités diverses .....	10 000	10 000
Bénéfice de l'exercice (1) .....	23 006	17 799
	498 057	553 361

(1) Ce résultat est établi après dotation de 10 millions de francs (en 1978 et en 1979) à la provision taxée pour éventualités diverses.

# compte de résultats de Cofica au 31 décembre

crédit	1978	1979
Produits bruts .....	464 806	518 924
Produits divers .....	26 450	29 468
Revenu du portefeuille-titres .....	1 188	—
Reprise de la provision pour participation des salariés .....	3 202	2 617
Profits sur exercices antérieurs .....	2 356	2 344
Plus-values à court terme .....	35	8
Plus-values à long terme .....	20	—
	498 057	553 361

## bilan financier de Cofibail-Auto au 31 décembre

(après répartition)

(en milliers de francs)

actif	1978	1979	passif	1978	1979
Encours financiers .....	565 592	621 265	Fonds propres financiers .....	18 639	32 785
Immobilisations .....	87	120	Provisions .....	554	899
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles .....	76 147	46 007	Emprunts obligataires .....	14 000	14 000
			Crédits à moyen terme .....	177 467	236 334
			Avances .....	312 000	71 000
			Dettes à court terme .....	119 166	312 374
	641 826	667 392		641 826	667 392

## bilan financier de Cetebail au 31 décembre

(après répartition)

(en milliers de francs)

actif	1979	passif	1979
Encours financiers .....	23 929	Fonds propres financiers .....	1 286
Immobilisations .....	2	Avances .....	22 000
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles .....	1 762	Dettes à court terme .....	2 407
	25 693		25 693

## compte de résultats financiers de Cofibail-Auto au 31 décembre

(en milliers de francs)

débit	1978	1979	crédit	1978	1979
Frais généraux .....	33 740	40 485	Produits bruts .....	124 046	148 682
— Frais de personnel .....	1 661	1 655	Produits divers .....	594	933
— Impôts et taxes .....	324	428	Reprise provision pour participation .....	856	554
— Autres frais généraux .....	31 755	38 402	Profits sur exercices antérieurs	—	305
Frais financiers .....	62 866	72 185			
Dotations aux amortissements .	16	23			
Dotations aux provisions .....	1 401	2 803			
Pertes sur exercices antérieurs .	223	—			
Pertes exceptionnelles .....	318	679			
Participation des salariés .....	1 088	480			
Provision pour investissements .	787	334			
Provision pour intéressement .	139	594			
Provision pour participation ..	554	899			
Impôt sur les sociétés .....	12 022	16 067			
Dotations à la provision pour éventualités diverses .....	—	5 600			
Bénéfice net de l'exercice (1) .	12 342	10 325			
	125 496	150 474		125 496	150 474

## compte de résultats financiers de Cetebail au 31 décembre

(en milliers de francs)

débit	1979	crédit	1979
Frais généraux .....	972	Produits bruts .....	2 959
Frais financiers .....	1 442	Produits divers .....	45
Dotations aux amortissements .....	17		
Impôt sur les sociétés .....	287		
Bénéfice net de l'exercice .....	286		
	3 004		3 004

(1) Ce résultat est établi après dotation de 5 600 milliers de francs en 1979 à la provision taxée pour éventualités diverses.

Bilan financier de l'exercice au 31 décembre

Comptes	1999	2000
Actif		
Actif immobilisé		
Actif circulant		
Actif hors bilan		
Total		
Passif		
Capital		
Provisions		
Dettes		
Total		

Comptes de résultats de l'exercice au 31 décembre

Comptes	1999	2000
Produits		
Chiffre d'affaires		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total		
Charges		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total		
Résultat		